

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL146

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 13

I. – À l’alinéa 21, supprimer les mots :

« de santé ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« personnel »,

insérer les mots :

« dans le domaine de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.